

plus ; Lyon a été sa seconde patrie ; les lettres furent son heureuse et suprême occupation, au milieu de ses enfants qu'il instruisait lui-même, et qui ont dignement répondu aux soins de leur père.

Le premier livre que nous connaissons de M. Faivre est une *Justification du gouvernement des Bourbons, précédée d'un coup-d'œil sur la Révolution française et sur le retour de Buonaparte* ; Lyon 1815, in-8°. Cet écrit était spécialement dirigé contre l'auteur anonyme de l'*Examen rapide du gouvernement des Bourbons en France, depuis le mois d'avril 1814 jusqu'au mois de mars 1815* (Paris, in-8°). Il valut à l'auteur un mois de prison et une amende de 1000 francs, sans doute parce qu'il y avait quelques grands traîtres de désignés dans le courant d'un opuscule entièrement bourbonnien, du reste fort monarchique.

Après ce début, qui tourna si mal pour son auteur, M. Faivre publia un *Traité historique et dogmatique des Fêtes principales et mobiles, et des temps de pénitence de l'Eglise* ; Lyon, 1819, 2 vol. in-8°.

M. Faivre s'était proposé d'offrir une continuation et un complément aux *Vies des Pères et des Martyrs*, traduites de l'anglais d'Alban Butler, par l'abbé Godescard. On avait publié, en effet, depuis quelques années, un *Traité des Fêtes mobiles*, par Butler, mais M. Faivre le regardait comme un ouvrage manqué, et que l'auteur n'avait pas eu le temps de mener à fin. Il y trouvait donc à reprendre des citations fausses, des erreurs historiques, et le jugeait sévèrement. Toutefois, il nous semble que l'ouvrage de Butler n'est pas aussi défectueux que le pensait M. Faivre. Du reste, le *Traité historique et dogmatique* paraissait avec l'approbation du respectable abbé Courbon, vicaire-général du diocèse, approbation rendue sur le témoignage de deux prêtres qui avaient lu ce livre. Ainsi, l'exactitude de la doctrine était suffisamment garantie